

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept le 24 février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LE DOUSSAL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2017

Présents: Pascal LE DOUSSAL, Marie-Annick LE BELLER, Bernard FIOLEAU, Gilles DELANOE, Yolande OLIVIER, Françoise HELIAS, Michel JAFFRELOT, Erwan LECOMTE, Yann GUIGUEN, Jessica TRIQUET, François GABILLET.

Absents excusés: Marie-Noëlle RAUDE, Anne Jessy BETOTE, Laurence TRAVERS, Erwan L'HEREEC.

Mme Yolande OLIVIER a été élue secrétaire.

1) SUBVENTION RÉSEAU D'ÉCOLES RURALES ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du réseau d'écoles rurales de Calan-Lanvaudan- Cléguer (CALACLE), la commune verse tous les ans une participation financière de fonctionnement.

Il est proposé pour l'année 2016/2017 de maintenir le tarif à 10€ par élève pour l'école du Levant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de verser au réseau d'écoles rurales Calan-Lanvaudan-Cléguer, une cotisation d'un montant de 10€ par élève pour l'année scolaire 2016/2017.

2) SUBVENTION 2017 FAMILLES RURALES

Le Conseil Municipal accorde une subvention pour l'année 2017 de **7.61€/jour/enfant pour l'alsh et 7.70€/ jour/enfant pour les camps.**

De plus, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une participation au déficit 2016 de l'association Familles rurales, est demandée aux communes. Pour la commune de Calan, la participation demandée est de : **3 323.70€€** (23 138.37€ x 14.3%).

3) SUBVENTION 2017 ECOLE PRIVEE DU SACRE CŒUR DE PLOUAY

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes à l'école privée du sacré cœur de Plouay (18 élèves de la commune de Calan) :

Subventions 2017		
Fournitures scolaires	35€/élève	soit 630€
Classes de nature	17€/élève	soit 306€
Arbres de Noël	7€/élève	soit 126€
Soit un total de 1 062€		

4) RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LIAISON DOUCE CHEMIN DE LA FONTAINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de compléter la délibération prise lors du conseil du 20 novembre 2015, pour la demande de réserve parlementaire concernant le dossier de liaison douce du chemin de la Fontaine.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer les travaux de liaison douce et d'aménagement de deux plateaux Chemin de la Fontaine, après l'accord des subventions, le montant des travaux étant estimés à 18 150€ HT.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander le maximum de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local 2017, dans le cadre de la programmation thermique et acoustique des salles de classes et du bâtiment Ty Maria.

6) QUESTIONS DIVERSES

- **Terrain Cosquéric** :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une erreur de plan cadastral pour la parcelle cadastrée A 631. Cette erreur a été détectée dans le cadre d'une division de parcelle par le géomètre. Après renseignements, étant donné que la parcelle est privée et que la destination est privée, la commune n'a pas à intervenir dans ce dossier. Le propriétaire, le géomètre et le cadastre doivent trouver un arrangement.

- **Planning élections**

En prévision des prochaines élections, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de s'inscrire au niveau du planning des élections

- **Aménagement Foncier** :

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont connaissance d'aberrations concernant des propriétés privées ou de la voirie au niveau du cadastre, de le signaler en Mairie dans le cadre de l'Aménagement Foncier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Pascal LE DOUSSAL.